

Rapport Moral

SOLULO est né lors d'une AG constitutive le 11 décembre 2018.

La première motivation de la création de SOLULO était de trouver une solution d'hébergement et d'accompagnement pour Elona, Eduart et leurs 2 filles. Les statuts tels qu'adoptés ont néanmoins élargi son action aux personnes isolées ou familles qui n'ont pas ou plus accès aux dispositifs généraux mis en place et/ou gérés par les pouvoirs publics. Ce dispositif n'avait de sens que porté également par la vie associative caritative locale permettant de structurer l'action auprès de ces populations.

Les références de notre action étaient et demeurent le mouvement 100 pour 1 initié par Emmaüs pour lequel les actions notamment l'hébergement et l'accompagnement sont financées par des souscriptions ou dons. C'est le 2ème objectif de l'association : "Réunir les souscriptions/dons privés, individuels ou collectifs pour financer loyers et charges locatives"

Le 3ème objectif était d'"Assurer par un groupe local de soutien, l'accompagnement des personnes accueillies. Son action de soutien contribue à la bonne intégration sociale, en lien avec les services, organismes publics ou associations compétentes (santé, alphabétisation, formation, emploi...).

Les premières actions ont été de nature administrative.

La première d'entre elles a été d'élire un Conseil d'Administration. Décision importante quant à sa constitution car il s'est agi que les différentes associations caritatives puissent être présentes à travers a minima un de leurs adhérents à titre individuel. L'enjeu étant en quelque sorte de se fédérer autour de la thématique du logement et l'accompagnement des personnes ou familles les plus précaires et démunies. Objectif atteint puisque la quasi-totalité des associations caritatives est présente : Croix Rouge, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Amis de la Solidarité, Épicerie sociale, voire Secours Populaire. Au-delà, le monde scolaire est représenté avec la présence d'une personne directrice d'un groupe scolaire et d'un président d'une association de parents d'élèves. Après une année de fonctionnement, le bilan nous semble positif à la fois par les remontées d'information des situations pouvant justifier une intervention de SOLULO mais également dans le sens inverse pour apporter des réponses rapides à des familles migrantes suivies par SOLULO. Au-delà, le Centre social La Bulle d'R (comprenant notamment les cours de FLI) nous connaît. Les travailleurs sociaux du CD 85 nous connaissent. La mairie nous connaît. Nous essayons de multiplier les partenariats avec les structures de terrain. Cela nous permet d'être proche des réalités locales, d'être réactif et trouver des réponses sur les questions alimentaires, matérielles... Il faut saluer le travail fait par ces acteurs locaux. Nous travaillons également avec les structures qui suivent les migrants : AMISUV CIMADE, CADA AREAMS Nous travaillons au besoin avec des avocats pour que les droits soient défendus.

Le CA se réunit en moyenne tous les 3 mois. Ce type de partenariat ne peut être que confirmé. Le CA a élu un bureau de 5 personnes en charge du quotidien de l'action de SOLULO.

Au-delà, les actions administratives avaient pour objectif de se faire reconnaître par les différentes institutions :

- déposer les statuts en Sous-Préfecture (déclaration du 15 décembre)
- publier les statuts au JO (publication du 22 décembre : annonce n° 1127)
- obtenir une reconnaissance d'intérêt général par les services fiscaux permettant de bénéficier du régime de mécénat et ainsi délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs (accord du 20 mai 2019).

Notre premier objectif est donc de loger et accompagner des personnes ou familles très précaires et démunies.

Même si notre action concerne également des non-migrants, il faut reconnaître que le public principalement qui nous interpelle est composé de migrants lesquels sont en situation

irrégulière. C'est un statut peu enviable car le risque d'expulsion de France est présent constamment. Impossibilité de trouver un logement social (et pourtant la vacance dans le parc locatif social à Luçon notamment est importante). Impossibilité de prétendre à des aides, de travailler, d'ouvrir un compte en banque. La santé est couverte par l'Aide Médicale d'Etat (AME) réservée aux personnes en situation irrégulière (plus de 320 000 personnes relèvent en France de l'AME : statistiques du Sénat). Ce chiffre est à souligner car c'est un indicateur du nombre de migrants en situation irrégulière et qui refusent de retourner dans leur pays d'origine.

La question du logement est essentielle pour ces personnes. Pour être en mesure de s'intégrer que l'on soit migrant ou non migrant, le logement est un point d'ancrage majeur permettant de se poser pour rechercher et conduire les actions permettant une admission au séjour. Le 115 qui est une solution importante apporte des réponses limitées (durée courte souvent 3 jours, hébergements dans des lieux souvent éloignés des infrastructures de transport voire en pleine campagne loin de tout...

Le Carmel a dès le départ accepté de travailler avec nous et de nous faire confiance en mettant à disposition un logement pour E, E et leurs filles. Cette mise à disposition va au-delà de la famille accueillie, SOLULO ayant la possibilité d'y loger une autre famille dès le départ de l'actuelle. Le Carmel met ce logement à disposition à titre gratuit. A noter que les charges et l'assurance sont remboursées par la Croix Rouge.

Le 2ème logement a été mis à disposition par M. Piveteau adhérent de SOLULO dans des conditions identiques à la convention passée avec le Carmel et un loyer de 500 €. Logement trouvé pour T. Nous avons mis fin à cette mad pour des raisons financières dès le départ de T. Il aura été loué de 2 mai au 4 novembre.

Depuis le 27 juin, le 3ème logement est mis à disposition par M. Pineau également adhérent de SOLULO dans un montage comparable à celui du Carmel pour un loyer de 250 €. Nous logeons M, L et leurs 6 enfants.

Depuis le 4 janvier 2020, nous logeons B et A et leurs 4 enfants dans un logement mis à disposition pour 3 mois maximum à Mouzeuil. Montage comparable au précédent avec une mad gratuite.

A l'égard de ces familles migrantes, il faut admettre la part d'incertitude dans laquelle SOLULO intervient car l'intégration au-delà de la pratique de la langue française, de la scolarisation des enfants ...est avant tout liée à l'obtention d'un titre de séjour. Et nous devons être conscients que l'environnement dans lequel SOLULO intervient est tout sauf facilitant sur ce sujet. Le cadre juridique de l'asile et du séjour en France s'est considérablement durci avec la loi Asile, immigration du 10 septembre 2018. De plus, pour les personnes en situation irrégulière, la demande de séjour est soumise à la compétence discrétionnaire du Préfet.

L'accompagnement qu'apporte SOLULO se situe dans ce cadre et il s'agit donc d'explorer toutes les solutions possibles offertes.

La demande que nous formulons à l'égard des familles hébergées, mentionnée dans la convention de séjour est d'une part de bien vouloir travailler avec notre concours à une solution de régularisation. Au-delà, nous demandons de l'investissement dans la connaissance de la langue française, dans la scolarisation des enfants, et dans du bénévolat dans les associations caritatives.

L'emploi est l'un des thèmes de travail sensible compte tenu de la situation de l'emploi en Vendée. A l'égard de nos familles, nous avons trouvé pour certaines d'entre elles, des promesses d'embauche et des employeurs nous font confiance : Chapellerie Dandurand, Marie Pirch à Fontenay, Entreprise Balineau, Entreprise de paysage Denis Réveiller à Luçon. Et pourtant, l'emploi de personnes étrangères est difficile : délai d'instruction de plusieurs mois, des taxes (dont 55 % du salaire brut pour un CDI), l'obstacle de la situation irrégulière, la méfiance voire le rejet à l'égard des migrants.

L'accompagnement porte sur l'emploi mais aussi sur bon nombre d'aspects de la vie quotidienne. : la santé, la scolarité, la cantine, les papiers. L'accompagnement est également de la présence pour expliquer, informer sur les solutions à telle ou telle situation.

Pour reprendre une phrase du rapport récent du Secours Catholique sur la pauvreté, nous expérimentons quotidiennement le vivre ensemble, sa simplicité comme ses difficultés.

La question de l'aide financière s'est posée assez rapidement compte tenu de la situation financière des familles accueillies. Notre choix rapidement au niveau du CA a été de limiter l'aide financière à la prise en charge des loyers et charges locatives. Nous ne restons pas inactifs sur les préoccupations exprimées et nous essayons de trouver des solutions via les associations caritatives voire avec des particuliers à travers des dons.

Le bilan d'une première année sur cet objectif nous semble satisfaisant sur tous ces plans : des acteurs locaux qui nous font confiance, des propriétaires de logement qui acceptent de mettre un logement à notre disposition et auxquels nous demandons des efforts dans le montant du loyer ; des montages copiés sur d'autres 100/1 qui semblent adaptés : convention de mise à disposition, contrat de séjour ; un accompagnement significatif auprès des familles ; des partenariats auprès d'employeurs, et des acteurs locaux ou non.

Nous sommes reconnus auprès des personnes ou familles migrantes et au-delà de l'hébergement, nous sommes régulièrement en contact avec des personnes ou familles pour trouver des réponses à leurs préoccupations.

Quels sont nos résultats car c'est également comme cela qu'il faut évaluer notre travail ? Certes, nous avons contribué à trouver des réponses pour des personnes et familles migrantes : T bien sûr, mais également M, A R Il est possible, probable que nous connaîtrons des échecs sur des demandes de régularisation et il nous faudra aviser alors sur les solutions à mettre en œuvre pour les familles concernées. Ces risques ne doivent pas nous démobiliser dans l'action.

Nos limites : tout cela prend du temps et notre équipe du bureau est mobilisée de façon significative. Avoir de nouveaux bénévoles qui accepteraient d'être référents des familles accueillies est important pour éviter l'usure susceptible de nous guetter.

La question des logements : nous gérons 2 logements et temporairement un troisième. C'est peu si l'on considère les besoins. Le CADA-AREAMS qui, à son initiative, nous a rencontré, il y peu, a évoqué un nombre important de familles migrantes sur le bassin de Fontenay-Luçon, qui viennent de connaître un refus sur leur demande d'asile. Mobiliser de nouveaux logements est possible même si cela prend du temps et nous avons des propositions. L'enjeu est de nature financière : un logement avec loyer et charges, c'est de 500 à 700€/mois et nous n'avons pas actuellement les moyens et au-delà, il faut des personnes bénévoles pour accompagner.

Autre limite liée à la précédente, nous sommes un peu isolés. Les associations qui se mobilisent en Vendée pour les migrants sont nombreuses et bien que certaines d'entre elles nous connaissent, nous participons peu aux réunions d'information, de formation, voire de mobilisation sur ce thème. Et c'est dommage de se priver de l'expérience des autres structures susceptibles de nous aider dans notre action auprès des familles. Participer au collectif Migrants (Vendée) voire aux réunions mensuelles de la Cimade pourrait être un objectif 2020.

Notre 2ème objectif est de réunir les souscriptions/dons privés, individuels ou collectifs pour financer loyers et charges locatives.

A la date du 31 décembre 2019, SOLULO comprend 90 adhérents et 118 donateurs. Le rapport financier reviendra précisément sur les aspects financiers mais nous pouvons considérer positivement ce bilan.

Notre communication est probablement un aspect important dans cette mobilisation.

Nous essayons tous les 3 mois de produire un bilan d'activité qui vous permet ainsi qu'à tous nos adhérents et donateurs de disposer d'une information complète sur notre activité.

Un site web <https://solulo.org/> a été créé qui permet à nos non-adhérents de mieux nous connaître.

Nous avons pensé adhérer à Hello Asso pour profiter de leur logistique d'accompagnement des associations. Cette adhésion aurait peut-être été intéressante dès la création. Y adhérer plusieurs mois après la création est peu intéressant. Nous avons décidé de nous retirer.

L'obtention du régime du mécénat nous permet également de faire bénéficier nos adhérents d'un avantage fiscal susceptible de faciliter des adhésions.

Notre 3ème objectif est d'assurer par un groupe local de soutien, l'accompagnement des personnes accueillies.

Ce travail est pour l'essentiel assuré par les membres du bureau. Nous avons des réunions mensuelles nécessaires pour se coordonner et faire le point sur notre action. Notre équipe composée de 5 personnes est quasi quotidiennement mobilisée sur l'action de SOLULO. La mobilisation est réelle avec des moments de lassitude. L'arrivée de nouveaux bénévoles susceptibles d'intervenir notamment dans l'accompagnement devient nécessaire pour soutenir cette équipe.

Enfin, bien que cela ne figure pas dans les statuts, il nous semble important de conduire des actions publiques de sensibilisation sur le thème de la migration. En 2019, nous avons en lien avec « les Amis d'Arcadie » organisé une soirée en mai autour du livre de Brigitte Tregouët « Qui sont ces migrants qui débarquent dans notre petite ville » et du groupe Ecarquille et leur spectacle « Aller sans retour ». Nous avons participé en mars au Forum Humanitaire de Ste Ursule (il sera renouvelé en 2020) et participé en juin à la fête des bocains participation qui sera renouvelée en 2020.

En 2020, nous prévoyons avec les Amis d'Arcadie, une soirée en Mai avec Frédérique Fogel autour de son livre : « Parenté sans Papiers » ; une soirée est également envisagée en septembre avec la Compagnie des petites laines et la Chorale Do Majeur pourrait se produire en novembre prochain.

Ce rapport ne peut se terminer sans évoquer les personnes ou familles migrantes que nous accueillons ou rencontrons. Ce sont à chaque fois des expériences humaines d'une grande richesse qui sont l'une des grandes satisfactions de ce bénévolat.